

membres de ma sainte famille ; et je te comble-
rai des plus grandes faveurs, car je suis très-
sensible au culte que l'on rend à mes glorieux
parents. Tu sauras que mon Fils Jésus-Christ
a promis, à tous ceux qui honorent ma mère
Anne, qu'il les délivrera de toutes leurs peines
et les conduira au bonheur éternel. Et pour toi,
mon enfant, garde ces choses dans ton cœur et
annonce-les à tes frères." Et en disant cela, elle
s'éleva dans les hauteurs des cieux, avec toute sa
cour. Une odeur si agréable se répandit alors,
qu'on ne put douter de la présence de Marie, la
Mère de toute suavité. Pour remplir l'ordre
qu'il avait reçu, le pieux solitaire, afin d'honorer
les parents de la Vierge, ajoutait à chaque salu-
tation qu'il adressait à Marie, ces paroles de
louanges : " Et bénie soit sainte Anne, votre très-
douce mère, de qui vous avez reçue votre chair
sainte et virginale : "*Et benedicta St. Anna,
mater tua dulcissima, de qua processit sacra caro
tua virgine.*" Le pape Sixte IV avait accordé
cent jours d'indulgence chaque fois qu'on ajou-
tait ces paroles à la salutation Angélique. Le
pieux solitaire, après avoir rendu de nombreux
services à Marie et à Anne, eut une fin bienheu-
reuse, et il jouit maintenant dans le Ciel de la
Société de ceux qu'il aimait tant et dont il
honorait si souvent les noms sur la terre.

Ce qui précède, nous a été communiqué par
un abonné de Montréal.